

COVID-19 : les nouvelles mesures sanitaires de prévention à Montereau



Le 14 juillet, le Président de la République a annoncé l'obligation du port du masque dans les lieux publics clos à partir du 1er août. À Montereau, la municipalité prend les devants en imposant dès aujourd'hui le port du masque dans l'ensemble des bâtiments municipaux.

Pour l'extérieur, s'il est de la responsabilité de tous de se protéger et de protéger les autres, le port du masque est bien évidemment fortement recommandé, notamment lorsqu'il est difficile de maintenir une distance de sécurité suffisante avec les autres personnes.

RAPPEL : Une opération de dépistage des Monterelais(es) est en cours, en partenariat avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé, afin de détecter d'éventuels clusters dormants qui seraient composés de personnes infectées mais asymptomatiques.

Bien entendu, nous comptons sur l'ensemble des citoyens pour continuer à respecter les gestes barrières, la distanciation sociale et le port du masque. Il en va de notre santé à tous, c'est pour cela que nous devons TOUS être mobilisés !

BIENVENUE



Ici, pour le bien de tous :

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

Ainsi que dans tous les
équipements publics clos

Merci pour votre compréhension

